

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 09 L'an deux mil vingt- trois , le **13 Avril 2023 à 18 heures trente**
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**, dûment convoqué le 06 Avril 2023
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur **JOUANIN André**

Nombre de présents :06 **PRÉSENTS** : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, : FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 06

Absents excusés : CHOLLET Aurélien , BESLAY Éric, FROMENTEAU Cédric,

Publication :
Forme électronique
www.acheres18.fr Secrétaire de séance : FORATIER Pascale

Date de mise en ligne
25/04/2023

Objet : ADHÉSION AU GIP RECIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDÉRANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDÉRANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,

APPROUVE les termes de la convention constitutive entre la commune et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

AUTORISE le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,

DÉSIGNE Monsieur BLASCO Manuel en qualité de représentant titulaire et **Madame DURREAU Cécile** en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

Copie certifiée conforme,
Achères, le 24/04/2023

La Secrétaire de séance

FORATIER Pascale



Le Maire,

JOUANIN André



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
Exercice : 09

L'an deux mil vingt-trois , le **13 Avril 2023 à 18 heures trente**
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**, dûment convoqué le 05 février
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur **JOUANIN André**

Nombre de présents :06

PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN
Ghislain, : FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 06

Absents excusés : CHOLLET Aurélien
BESLAY Éric, FROMENTEAU Cédric,

Publication :

Forme électronique

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : BERTHIN GHISLAIN

Date de mise en ligne

Objet : SOUCRIPTION AUX SERVICES DU GIP RECIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Vu la délibération d'adhésion au GIP RECIA,

Vu la formule intégrale » pour 750 € par an (engagement pour 3 ans) qui comprend la convention additionnelle Missions règlementaires du DPO au sens du RGPD : prise en charge des réclamations, relations avec la CNIL...

- Conseil et assistance juridique permanent sur demande
- Diagnostic de conformité complet sur site + plan d'actions
- Audit du site internet
- Fourniture d'une plateforme pour la gestion du registre des traitements et accompagnement à son utilisation
- Sensibilisation du personnel et des élus

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

CONSIDERANT que toute modification de la convention relative au(x) service(s) souscrit(s) feront l'objet d'avenants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de :

Missions règlementaires du DPO au sens du RGPD : prise en charge des réclamations, relations avec la CNIL...

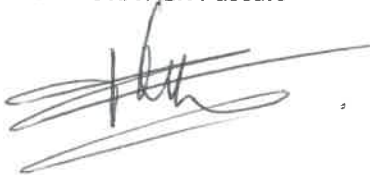
- Conseil et assistance juridique permanent sur demande
- Diagnostic de conformité complet sur site + plan d'actions
- Audit du site internet
- Fourniture d'une plateforme pour la gestion du registre des traitements et accompagnement à son utilisation
- Sensibilisation du personnel et des élus

AUTORISE le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité/organisme public,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

Copie certifiée conforme,
Achères, le 24/04/2023

La Secrétaire de séance
FORATIER Pascale



Le Maire,
JOUANIN André

